

- Les enjeux :

Faire de l'action culturelle un outil au service de l'élève, de son devenir scolaire et de de son bien être individuel.

Le droit à la culture est inscrit comme un droit fondamental de l'enfant.

Développer une meilleure appréhension du fait culturel pour tous les élèves, une construction argumentée du goût pour chacun.

- Les objectifs du projet :

Acquisition de connaissances et développement de compétences clairement identifiées,

Pratiques artistiques,

Rencontres (avec des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture).

- La stratégie définie à partir de l'analyse de la situation locale :

\* le lien avec le Volet artistique et culturel (VAC) du Projet d'établissement (PE)

Identification des besoins des élèves, contraintes et ressources existantes, Cohérence avec le VAC du PE et le contrat d'objectifs (CO) : inscription chaque année parmi les actions décrites dans le VAC.

Présentation du projet et une information auprès de tous les enseignants et personnels de l'établissement.

Liens avec d'autres projets à l'intérieur de l'établissement ou avec un autre établissement (projet inter-établissements).

- Les ressources :

Le coordonnateur pédagogique départemental Allophones

La DAAC et ses conseillers,

Les professeurs relais de la DAAC

Les personnes ressources des établissements : les référents culturels ou les professeurs d'options artistiques.

Les CODAC (Coordonnateurs départementaux Arts et Culture) et les chargés de mission culture des DSDEN, les conseillers pédagogiques du premier degré (circonscription, et CP-Arts)

Les structures culturelles pour le choix des partenaires ;

Les projets territoriaux (ex : projet local d'éducation artistique – PLEA ou territoires prioritaires DRAC)

- Les partenaires (*voir sur le site de la DAAC : structures culturelles partenaires*)

Le travail avec des artistes ou des écrivains, ou des professionnels de la culture ;

Les modalités du partenariat : le cahier des charges, convention. budget précis (un seul budget par projet adressé à tous les co-financeurs).

- Le financement :

Les possibilités gratuites locales (musées, structures, expos, etc.)

Financement par le DRAC d'une structure culturelle partenaire

Co-financement par les Conseils départementaux dans le cadre des appels à projet annuels

Co-financement par la région dans le cadre des projets Eurêka, (modalités de candidature, les possibilités de financement et critères de validation d'un projet), par l'établissement, autres.

- La valorisation du projet et son évaluation :

Pendant les 3 temps :

En amont du projet (contribution des élèves à sa définition),

Tout au long du processus,

En aval du projet à partir d'une réalisation concrète, ou de la présentation d'une étape de la démarche :

-production de traces (écrites, orales, numériques, audio-visuelles),

-journée de restitution, performances ou expositions, etc,

-participation à des journées de valorisation dans et hors de l'établissement.

Evaluation des progrès de chaque élève sur les connaissances et les compétences identifiées dans les objectifs.